capuche, un masque de ski sur le nez et un tissu sur la bouche. »

Tout va ensuite très vite. Le braqueur invite -si l'on peut ait si peu d'argent [NDLR, quelques centaines d'euros]. Alors il m'a fait vider la caisse de la boutique, jusqu'aux petites pièces. » quitte les lieux. Le braqueur envolé, Xavier se précipite sur le téléphone pour appeler les gendarmes, qui seront très vite sur place : ils patrouillaient à mal à prendre la poudre d'escampette : Pringy est située aux abords de plusieurs axes routiers, dont l'A41. Ceci pourrait d'ailleurs expliquer (en

Il sait pourtant que retourner au boulot à 4 heures du matin sera désormais un peu plus dur.

Muriel ROTTIER

COUR D'ASSISES Deuxième jour du procès de Thierry-Benjamin Mulatier, accusé d'avoir assassiné sa belle-mère

« J'ai bien essayé d'attraper le bras de mon fils et le coup est parti »

ANNECY

Assassinat à motif raciste ou accident ayant entraîné la mort sans intention de la donner ? Au second jour du procès d'Assises de Thierry-Benjamin Mulatier, accusé d'avoir tué par balle sa belle-mère, Sophie, les débats ont été émaillés de nombreux rebondissements. Le premier viendra du père de l'accusé, Patrick Mulatier, 58 ans. « Aujourd'hui, alors que je ne suis plus submergé par la haine et que je ne suis plus en état de choc, je peux affirmer que j'ai bien essayé d'attraper le bras de mon fils dans un mouvement brusque et le coup est parti. »

La déclaration du professeur de lettres, à l'attitude altière dans son costume gris, laisse la partie civile pantoise. Le 18 août 2008, quelques minutes après le drame, le grand-père reçoit un appel où il entend son fils crier : « Je dirais qu'il l'a fait exprès, qu'il est arrivé avec des assassins, il faut qu'il paie le maximum. » Avec force véhémences, il accable son fils avant de confier quelques semaines plus tard à son père, qu'il « s'agissait d'un accident. » « C'est la haine qui m'a fait tenir ces propos, rien ne laissait présager ce drame. Nous étions un couple uni et heureux malgré nos différences d'âge. Ce pistolet n'aurait jamais dû être là, ce bout de métal... J'attends aujourd'hui une punition pour mon fils proportionnelle à la perte que j'ai subi. J'ai vécu un enfer. »

Deuxième rebondissement. L'arme, justement : un pistolet acheté par son cousin Thibaud sous le manteau à Genève pour « compléter la collection de "TB "et de Patrick. » Un "jouet "qui traînait ici et là, sur le canapé, la bibliothèque, selon les témoins. Un objet qui faisait partie du décor, selon le cousin, « il y avait beaucoup d'armes chez eux. » Quelquefois même, il lui arrivait d'en saisir une et de « délirer avec. » « C'était comme un doudou pour "TB ", il ne se rendait pas compte du danger. » Patrick réfute et ne reconnaît pas cette passion qu'on lui prête.

Pourtant, le 18 août, une balle mortelle viendra se loger dans l'oreille de Sophie, un p'tit bout de femme de 1m55, enceinte de 5 mois. Une balle tirée le bras à l'horizontale, "entre 2 et 25 centimètres "de la victime. Sur les trajectoires et les constatations, les experts s'opposent. Pour l'un, le médecin légiste, la thèse de l'accident est peu probable et pour le second, expert en balistique, on ne peut rien déterminer de manière définitive.

Thierry Benjamin Mulatier et son avocat Maître Raimondi, hier au procès. Croquis d'audience/Émmanuelle PAOLILLO

Le troisième rebondissement arrivera avec l'énoncé des "craintes de Sophie à l'égard de Thierry-Benjamin "; « Elle avait retrouvé une photo d'elle trouée au niveau des yeux avec une cigarette » et « le couple avait dû découcher après l'irruption de "TB "avec une arme dans la chambre. » Et puis « il y a eu aussi cette insulte à caractère raciste » rapporte un témoin. « Il n'y a pas eu de discorde » dit "TB ", demandant soudainement la parole. « Je ne l'ai pas fait exprès, je suis tous les jours dans la souffrance. »

Fin des débats aujourd'hui.

Krystel BABLÉE